

DELIBERATION N°35

**Avenant local n°1 à la Convention pluriannuelle
du projet de Rénovation Urbaine de Dieppe
sur les quartiers de Neuville Nord et du Val Druel**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 39*

LE 7 AVRIL DEUX MILLE ONZE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 30 mars et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n°5), M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel (jusqu'à la question n°7), Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n°5), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (de la question n°1 à n°4), Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel (à partir de la question n°8), Mme MELE Claire, Mme SANOKO Barkissa (de la question n°1 à n°4), M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian (jusqu'à la question n°4), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. PAJOT Mickaël, M. VERGER Daniel à M. CUVILLIEZ Christian (à partir de la question n°8), Mme MELE Claire à M. Thierry LEVASSEUR, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. BREBION Bernard, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël

.../...

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que la convention pluriannuelle du projet de Rénovation Urbaine de la Ville de Dieppe sur les quartiers de Neuville Nord et du Val Druel a été signée le 18 juin 2010 pour un coût total de 84 816 611 €(base subventionnable) dont un financement de l'ANRU de 21 900 000 €

Cette convention prévoit :

- 192 démolitions pour 192 reconstructions de logements sociaux,
- la réhabilitation de 100 logements,
- la résidentialisation de 1 559 logements,
- des aménagements sous maîtrise d'ouvrage ville (restructuration des voiries notamment celles en lien avec les projets de construction et de résidentialisation, création de voies de désenclavement, réaménagement d'espaces publics comme la place Henri Dunant, la place centrale au Val Druel, la voie piétonne devant l'école Sonia Delaunay, l'aménagement du parc de Neuville...),
- des équipements et des locaux associatifs sous maîtrise d'ouvrage ville (construction au Val Druel : d'un nouveau pôle de services qui abritera notamment le centre social, du nouvel équipement en entrée de quartier, d'un local associatif et du nouveau restaurant scolaire; construction à Neuville d'un équipement public dans le parc paysager ainsi que des interventions sur l'habitat privé concernant 31 logements.

Aujourd'hui il est nécessaire de rédiger un avenant à cette convention afin d'y apporter les modifications suivantes :

- adaptation de la ventilation des financements de la reconstruction de l'offre locative à l'évolution du programme. Deux opérations de constructions sur le Val d'Arquet sont ainsi modifiées :
 - la ligne Val d'Arquet Ouest Ilot LI-2 - tranche 1 prévoyait initialement la construction de 6 plus cd substitués désormais par 4 plus cd et 2 plai,
 - la ligne Val d'Arquet Ouest Ilot LC 6 LI 6 - tranche 2 prévoyait initialement la construction de 10 plus cd et 5 plai substitués par 12 plus cd et 3 plai,
- changement de famille pour une opération physique de Sodineuf Habitat Normand à la demande de l'Agence pour la Rénovation Urbaine, qui consiste à déplacer la ligne aménagement des espaces commerciaux de la place Henri Dunant rattachée dans la convention initiale à la famille « Aménagements des espaces commerciaux et artisanaux » vers la famille « Résidentialisation ».

- simplification de la gestion des opérations physiques de la famille « aménagements » en regroupant des opérations dans la maquette financière, n'engendrant aucune incidence sur les financements initiaux,

- enfin, mise en conformité la convention initiale avec la convention type validée par le Conseil d'Administration de l'ANRU le 28 avril 2010.

Vu

- le dossier sur le projet de Rénovation Urbaine des quartiers du Val Druel et de Neuville Nord déposé le 1^{er} avril 2009 à l'ANRU,

- la délibération du Conseil Municipal du 2 juillet 2009 autorisant la signature de la convention pluriannuelle de l'ANRU et tous les documents y afférents,

- la convention pluriannuelle de l'ANRU du 18 juin 2010.

Considérant les avis formulés par les commissions n° 1 du 28 mars 2011 et n° 6 du 29 mars 2011.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant local n°1 à la convention pluriannuelle du projet de Rénovation Urbaine de Dieppe sur les quartiers de Neuville Nord et du Val Druel et tous les documents y afférents.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

**Publication :
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--